[Text]

The association is pleased about the reduction in premium rates for 1979. We recognize that the premium reduction might have been greater if the government was not proposing to reallocate the cost of the labour force extended benefits from general revenue to the employer/employee account. Nevertheless, the association supports the reallocation because it will give greater visibility of program costs to those most directly involved—that is, employers and employees. That is not to suggest, however, that the employer/employee account should bear the total cost, because there are social objectives in the program and it is appropriate that the general taxpayer should bear a portion.

One of the problems flowing from the 1971 amendments which has been identified by both employers and the government, is that certain types of workers are able to earn substantial sums by working only part of the year, and then claim benefits for varying periods, some of which are considerable. Therefore, the association supports the benefit repayment proposal as it will involve the recovery of benefits from certain high income earning seasonal workers, and thus is more equitable to the regular employees and taxpayers who finance the plan.

In conclusion, I would like to emphasize that although the association has identified some serious problems with our unemployment insurance program over the past several years, we recognize the vital and essential role of a soundly designed and administered program. We remain committed to what we believe the objective of unemployment insurance should be, namely to provide assistance on a temporary basis for persons who lose their employment through no fault of their own and who are making a legitimate attempt to find new employment. The proposals in Bill C-14 are directed towards this objective, and therefore we support the bill and urge its speedy passage into law.

The Chairman: Thank you, Mr. Doyle.

There has been some thought that your association felt that instead of the \$20,000 income for an individual, that the whole family income should be taken into consideration. Would you care to comment on that?

Mr. Doyle: That recommendation we find has been misinterpreted to some extent. I think it came out that the association advocated a family income test. We were careful in our submission not to say that, because we do not have enough information to make a blanket statement like that, and I suspect the government and commission do not have sufficient information at this point to determine that that should be a policy. What we are suggesting is that that is an area that should be looked at over the coming months and years, because it may be more equitable to look at family income rather than individual income.

I noted some unpublished statistics relating to the number of unemployed people as a percentage that came from families [Traduction]

L'association est heureuse qu'on ait prévu la réduction des taux de cotisations pour 1979. Nous savons que cette réduction aurait pu être plus grande si le gouvernement ne se proposait pas d'effectuer un virement en ce qui concerne le montant des prestations prolongées de la population active, montant qui serait porté au compte de l'employeur/employé tandis qu'auparavant il était versé au Fonds du revenu consolidé. L'association appuie néanmoins ce virement parce qu'il donnera une meilleure idée de ce que coûte le régime à ceux qui y participent directement, les employeurs et les employés. Nous ne voulons cependant pas que l'employeur et l'employé comblent seuls le coût total parce que le régime comprend des objectifs sociaux; il est donc normal que le contribuable ordinaire en assume une partie.

Les employeurs et le gouvernement ont cerné l'un des problèmes découlant des modifications de 1971: certains travailleurs sont en mesure de toucher des sommes importantes en ne travaillant qu'une partie de l'année pour ensuite réclamer des prestations, dont certaines sont appréciables, et qui s'échelonnent sur des périodes qui varient. Par conséquent, l'association appuie la proposition, selon laquelle certains chômeurs devront rembourser des prestations, ce qui permettra au gouvernement de se faire rembourser par certains travailleurs saisonniers gagnant un salaire élevé, faisant ainsi justice aux employés ordinaires et aux contribuables qui financent le régime.

En guise de conclusion, j'aimerais souligner que l'association reconnaît ce rôle vital et essentiel d'un régime bien conçu et bien administré, même si elle y a relevé certaines grandes lacunes au cours des dernières années. Nous demeurons fidèles aux objectifs que, selon nous, notre régime devrait viser, soit fournir une aide temporaire à ceux qui ont perdu involontairement leur emploi et qui essaient raisonnablement de se trouver un nouvel emploi. Les propositions du bill C-14 visent cet objectif. Par conséquent nous appuyons ce projet de loi et exigeons qu'il soit adopté dans le plus bref délai.

Le président: Merci, monsieur Doyle.

On a pensé que votre association estimait qu'on devrait tenir compte non pas des \$20,000 de revenus du particulier, mais bien du revenu de l'ensemble de la famille. Pourriez-vous faire des observations à cet égard?

M. Doyle: Nous estimons que cette recommandation a été quelque peu mal interprétée. Je pense qu'il est ressorti que l'association préconisait un critère relatif au revenu de la famille. Nous avons pourtant évité de le dire dans notre mémoire, car nous n'avons pas assez de renseignements pour étaler une déclaration intégrale comme celle-là, et je prétends que le gouvernement et la commission n'en ont pas plus à ce stade pour déterminer que ce devrait être là une politique. À notre avis, c'est un domaine sur lequel il faudrait se pencher dans les mois et les années à venir, car il serait peut-être plus équitable de tenir compte du revenu de la famille plutôt que de celui de l'individu.

J'ai consulté des statistiques non publiées de 1975 concernant le pourcentage de chômeurs provenant de familles com-